Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 142 (2021)
Heft: 6

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Possibles conséquences en cas d'acceptation de ces initiatives :

Avec mon mari, nous exploitons un domaine agricole situé en Sarine. Nous possédons 35 vaches laitières dont le lait est transformé en Vacherin Fribourgeois et Gruyère. Nous avons développé une vente directe à la ferme et nous proposons des œufs, issus de nos 300 poules, des légumes, du pain et des pâtisseries que je produis moi-même. En 2019, j'ai suivi la formation de base en apiculture et nous pouvons déguster la production de mes 3 ruches.

Le 13 juin prochain, nous serons amenés à voter sur deux initiatives en lien avec l'agriculture. Plus nous approchons de cette échéance, des arguments de poids pour refuser ces initiatives sont avancés. Afin de tenter de faire pencher votre balance vers cette tendance, voici deux conséquences possibles qui, en cas d'acceptation, toucheront le monde apicole.

L'initiative pour une eau propre demande que chaque exploitation produise le fourrage nécessaire pour nourrir ses animaux. A l'heure actuelle, peu d'exploitations sont autonomes car elles achètent essentiellement des aliments pour le bétail laitier et la volaille, grande consommatrice de blé et maïs. En plaine, de nombreuses exploitations sont mixtes (bétail laitier et grandes cultures tel que blé panifiable, colza, tournesol…). Il est indiscutable, qu'en cas d'acceptation, la production du bétail sera une plus grande garantie de revenu que le résultat des cultures qui sont soumises aux conditions météo et à la pression des maladies fongiques. Ainsi, les belles parcelles de colza seront remplacées par des prairies artificielles ou du maïs. L'apiculture sera-t-elle gagnante dans ce cas-là ?

Initiative pour une Suisse libre de pesticides est très explicite. Prenons la production de betterave sucrière qui je pense est pour une partie nécessaire à la fabrication de sirops de nourrissage. Cette production est très délicate et demande beaucoup de soins. S'il est possible, par de nombreux passages mécaniques de la désherber, il en est tout autre pour les maladies de la racine et du feuillage. Actuellement, seuls des traitements fongicides ont démontré leur efficacité. Ces traitements ne sont pas homologués pour des cultures biologiques, c'est la raison pour laquelle la betterave bio est quasi inexistante. En cas d'acceptation, cette culture aura de fortes chances de disparaître du paysage suisse. Comment et avec quel sucre sera produit le sirop de nourrissage dans le futur ?

Ces textes visent à garantir la qualité de l'eau potable et à réduire les atteintes à l'environnement dues à l'agriculture. Ces objectifs sont louables, mais a-t-on la preuve des initiants qu'ils seront atteints ? Il m'est nécessaire de rappeler que l'eau du Rhin transporte 65 tonnes de produits chimiques, 20 tonnes de médicaments et seulement 1 tonne de produits phytosanitaires.

Dans son communiqué de presse M. Saucy mentionne « l'alimentation des abeilles et compromise par le recul de la biodiversité ». J'aimerais attirer l'attention sur le fait que chaque agriculteur doit déjà entreprendre des mesures pour la protection de cette biodiversité en consacrant 7 % de sa surface agricole utile en surface de compensation écologique. Je vais oser poser les questions :

– Est-ce que le que recul de la biodiversité n'est pas plutôt favorisé par toutes ces surfaces agricoles qui sont sacrifiées au profit des routes, constructions ?
– Est-ce que le recul de la biodiversité n'est pas plutôt favorisé par toutes ces piscines et robo-tondeurs qui remplacent jardins, petits fruits autours des villa familiales ?

En tant qu'agriculteur nous sommes aussi les consommateurs de notre production. Nous admettons que tous les produits que nous utilisons ne sont pas sans conséquences, mais nous respectons les règles d'application, les seuils d'intervention pour préserver aux maximum l'environnement. L'agriculture est déjà en train d'effectuer sa transition vers ce respect. Il n'est pas possible de modifier plus de 50 ans d'agriculture intensive dans un laps de temps aussi court que 10 ans.

Pour ces raisons et tant d'autres, il serait souhaitable de déposer 2x NON dans les urnes le 13 juin prochain. Je remercie déjà toutes les personnes qui le feront et celles qui vont réfléchir encore une fois avant de voter.

Sandra Nösberger, Arconciel

Commentaire de la rédaction :

Chère Madame Nösberbger, j'ai apprécié les échanges que nous avons eu et qui ont débouché sur cette lettre de lectrice, car ils étaient empreints de respect et d'ouverture aux idées de l'autre. C'est en effet en recherchant le dialogue que nous trouverons des solutions satisfaisantes.

En guise de réponse, je propose de courts commentaires aux diverses questions que vous posez :

- L'apiculture sera-t-elle gagnante dans ce cas-là ? Assurément, car les méthodes de production auront profondément changé, ce que vous ne semblez pas envisager. Il est possible de produire du colza bio et du maïs sans traitements, donc sans danger pour les abeilles. Et pourquoi pas des prairies naturelles plutôt qu'artificielles ?
- Comment et avec quel sucre sera produit le sirop de nourrissage dans le futur ? Ici encore, avec du sucre produit différemment. Actuellement, le sirop bio est produit avec du sucre en provenance de l'étranger. Un projet innovant est déjà en développement en Ajoie pour répondre localement à la demande locale.
- Recul de la biodiversité : certes l'emprise des zones construites réduit les zones agricoles. Il est toutefois assez curieux de noter que du point de vue des ressources alimentaires les abeilles se portent mieux en milieu urbain que dans les plaines agricoles, car elles y trouvent à manger tout au long de l'année, ce qui était encore le cas en campagne il y a une vingtaine d'années.
- Ces objectifs sont louables, mais a-t-on la preuve des initiants qu'ils seront atteints ? Ce n'est pas à une initiative, par définition un texte court qui donne une direction générale, à apporter des preuves et des réponses à tous les détails. Pour cela des lois et ordonnances seront développées. Il n'y a jamais d'assurance qu'un projet ambitieux est réalisable, mais comment le savoir si l'on n'essaie pas ?

Francis Saucy